

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 10 et 11 décembre 2012**

**2012 V 261** Vœu relatif à la création d'un livret d'épargne Paris Climat et de prêts adossés pour financer les économies d'énergie des particuliers

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que la réduction des émissions des Parisiennes et des Parisiens est indispensable pour atteindre les objectifs fixés dans le Plan Climat Energie de Paris à l'horizon 2020 puis 2050 ;

Considérant que, pour ce faire, il est nécessaire de mobiliser des moyens financiers conséquents et de créer des outils financiers adaptés, à même de permettre aux Parisiennes et aux Parisiens, comme aux acteurs économiques, d'investir dans les économies d'énergie (travaux de rénovation thermique, acquisition d'équipements moins consommateurs, de véhicules à moindres émissions, etc.) ;

Considérant que le livret Développement Durable créé au plan national a vocation à favoriser *in fine* les grands investissements en matière de développement durable au plan national ;

Considérant que des expériences similaires sont menées à l'échelle de territoires plus petits (région Alsace-Lorraine, agglomération de Voiron, Alsace, département de l'Essonne, ...) et ont permis de dynamiser les investissements locaux en faveur des économies d'énergie, en adossant à ces livrets d'épargne des emprunts à taux adaptés ciblant ces économies d'énergie ;

Considérant le succès du relèvement des plafonds du livret A et du livret Développement Durable qui ont permis de collecter 21,29 milliards d'euros au mois d'octobre 2012 ;

Considérant le Plan Bâtiment durable qui doit être mis en place début 2013 et qui a pour objectif affiché de réaliser, en partenariat avec les collectivités locales, un million de logements neufs et rénovés, sobres en énergie chaque année ;

Considérant la nécessité, pour cela, de disposer d'outils financiers adaptés à proposer aux acteurs économiques et aux particuliers ;

Sur proposition de Michel CHARZAT, Yves CONTASSOT et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés,

Emet le vœu que :

- Le Maire de Paris engage une réflexion avec des acteurs du secteur bancaire, Paris Métropole, la Région Île-de-France et l'ADEME, visant à créer un Livret Paris Climat et des outils adaptés permettant de dynamiser les investissements des particuliers et des acteurs économiques dans les économies d'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Les réflexions menées sur la création d'outils financiers innovants puissent alimenter le travail régional à venir sur le Plan Bâtiment durable.